



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 20 mars 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 16 mars 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme MEFTAH, Mme LAMY, M. GIRAULT, M. GUENOT, Mme DIMPRES, M. TAUPENOT, Mme LEBON, M. JEANNOT, M. DAPOIGNY, Mme DABET, M. BARIEZ, M. DAMAR, M. GUIHO, M. GELOT, Mme CROUIN, M. MECHIN et Mme MAILLARD.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COTTON avait donné procuration à Mme MAILLARD.

Secrétaire de séance : M. DAMAR Abdoulaye

D 2026-033 : ELECTION DU DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GIROUD DE VILLETTE DE CLAMECY

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que le mandat du délégué au Conseil d'Administration du collège Giroud de Villette de Clamecy a pris fin suite aux élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants au sein des structures extérieurs ;

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ELIT

- Madame Isabelle CIUDAD-KADI comme titulaire
- Monsieur Nicolas BOURDOUNE comme suppléant

En qualité de représentant de la commune de Clamecy au Conseil d'Administration du collège Giroud de Villette de Clamecy.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,

